

81,60 au lieu de 31,80

Toutes les personnes assurées dans l'assurance de base recevront l'année prochaine un remboursement de CHF 81,60, soit 6,80 par mois, via leur assureur-maladie. Ce montant est issu de la redistribution du produit de la taxe environnementale (COV et CO₂). Le montant total est indiqué sur les nouvelles polices qui ont été envoyées en octobre. Le remboursement se fait au moyen d'une réduction de la prime.

Jusqu'ici, le produit était redistribué deux ans plus tard. En 2010, afin de renforcer le pouvoir d'achat de la population et donc de relancer la conjoncture, le produit de la taxe sur le CO₂ 2009 et 2010 sera redistribué en même temps que celui des taxes environnementales de l'année 2008.

Dans le VisanaFORUM EXTRA qui était joint à la police, le montant indiqué était de CHF 31,80, resp. 2,65 par mois. La décision du versement anticipé ayant été prise après l'impression de ce journal, le montant actuel n'a pas pu être pris en compte.

Question fréquemment posée

«Pourquoi le bulletin de versement pour ma facture de prime est-il imprimé sur une feuille séparée alors qu'il y aurait suffisamment de place sur la facture?»

Visana comprend très bien que vous considériez l'impression d'une deuxième feuille comme peu écologique, le bulletin de versement (BVR) pouvant être placé sur la première feuille.

Mais le choix de cette solution s'explique: une seule facture par famille étant établie par période de prime, une grande partie des factures comporte plusieurs pages. Auparavant, nous utilisions des formulaires avec BVR attaché, et cela menait parfois à des résultats n'offrant pas une bonne vision d'ensemble, en raison du manque de place. Nous avons donc décidé d'imprimer la facture sur une feuille à part.

Economiser des ressources et des coûts est une préoccupation constante de Visana. Ainsi, nous sommes actuellement en train de développer l'envoi automatique de documents, afin de pouvoir à l'avenir placer un plus grand nombre de documents dans une seule enveloppe. Cela nous permettra d'économiser du papier et des frais de port.

En tant que cliente ou client, vous pouvez également contribuer à réduire la consommation en papier et à économiser les coûts. Les moyens de paiement automatiques LSV des banques ou Debit Direct de PostFinance permettent d'éviter l'envoi de facture et, en prime, vous gagnez du temps et vous vous facilitez la tâche. Pour de plus amples informations, consultez le site www.visana.ch.

Spot

Modification des ordres permanents

Vous réglez vos primes d'assurance au moyen d'un ordre permanent? Si c'est le cas, pensez à l'adapter à la nouvelle prime 2010, jusqu'à la mi-décembre, auprès de votre banque ou de PostFinance. Cela permettra à toutes les parties concernées d'éviter des coûts et des charges inutiles. Nous vous signalons par ailleurs que vous pouvez régler vos factures de primes encore plus simplement au moyen du système de recouvrement direct ou Debit Direct. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sous www.visana.ch.

Course de l'Avent: à vos marques pour une bonne cause!

En participant à la course de l'Avent qui aura lieu le 29 novembre 2009 à Yverdon, vous contribuez au soutien de l'association caritative «Le Copain» qui s'occupe, en Valais, de l'éducation de chiens d'assistance pour personnes handicapées. La moitié de l'argent encaissé est en effet versée à cette association.

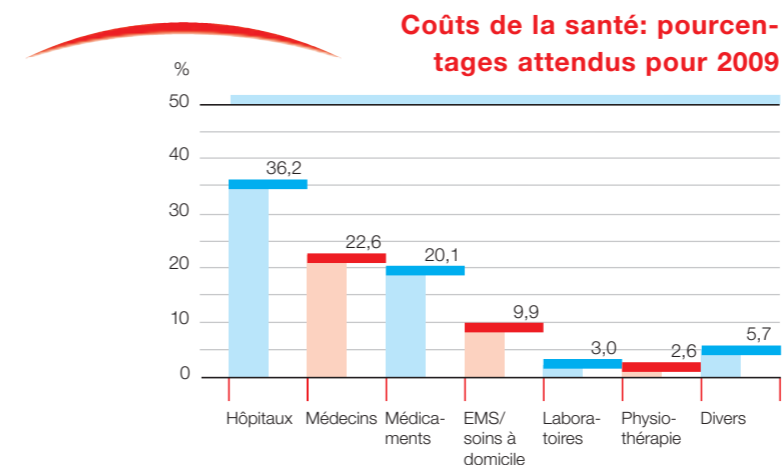
Les adultes peuvent participer en payant la modique somme de dix francs. Les enfants jusqu'à 14 ans participent gratuitement. Soyez vous aussi de la partie et courez pour une bonne cause le premier dimanche de l'aven. Inscription jusqu'au 24 novembre 2009 sous www.coursedelavent.ch.

Gagnantes et gagnants du vol en montgolfière

Les assurées et assurés Visana ci-dessous ont participé au concours du dernier numéro de VisanaFORUM. La chance leur a souri: ils s'envoleront avec la personne de leur choix dans la montgolfière MediService. Une vue époustouflante les attend. Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir.

Angela Aegerter, Gstaad; Barbara Müller, Herrenschwanden; Urs Müller, Zeglingen

Le graphique actuel



Pour l'année 2009, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) s'attend à des coûts à hauteur de **23,2 milliards de francs dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (AOS), aussi appelée assurance de base. Les domaines générant les coûts les plus élevés sont les hôpitaux (stationnaires et ambulatoires) avec 8,4 milliards de francs budgétés, les traitements chez les médecins, avec 5,2 milliards de francs, les médicaments remis par les médecins et les pharmacies, avec 4,7 milliards de francs (il est à préciser que les médicaments remis dans le domaine stationnaire ne sont pas compris dans ces chiffres) et les établissements médico-sociaux et les soins à domicile, avec 2,3 milliards de francs.**

Informations importantes

Avez-vous des questions?

Si vous avez des questions concernant votre assurance, vous pouvez vous adresser en tout temps à Visana. Vous trouverez le numéro de téléphone et l'adresse de votre interlocuteur sur votre police actuelle.

Pour toute question relative aux formulaires, vous trouverez les explications sur Internet, sous www.visana.ch > Personnes > Service > Questions fréquentes > Questions techniques.

Visana Assistance

En cas d'urgence à l'étranger, Visana Assistance vous offre son soutien 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au numéro de téléphone +41 22 819 44 11. Ce numéro figure également sur votre carte d'assuré.

Contact pour la protection juridique en matière de santé

Pour faire valoir vos droits en vue de l'obtention de dommages-intérêts, appelez le n° de tél. 062 836 00 70.

Visana Newsletter

Si vous voulez éviter pour l'avenir de passer à côté d'un concours ou d'une offre attrayante du club, vous pouvez vous inscrire sur www.visana.ch pour recevoir sans frais notre Newsletter.